

Légende des codes couleur pour retrouver à qui incombent les réparations et l'entretien des différents équipements de votre logement



LE LOCATAIRE ENTRETIENT ET PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT



VAL DE BERRY PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT (SAUF EN CAS DE DÉGRADATION)



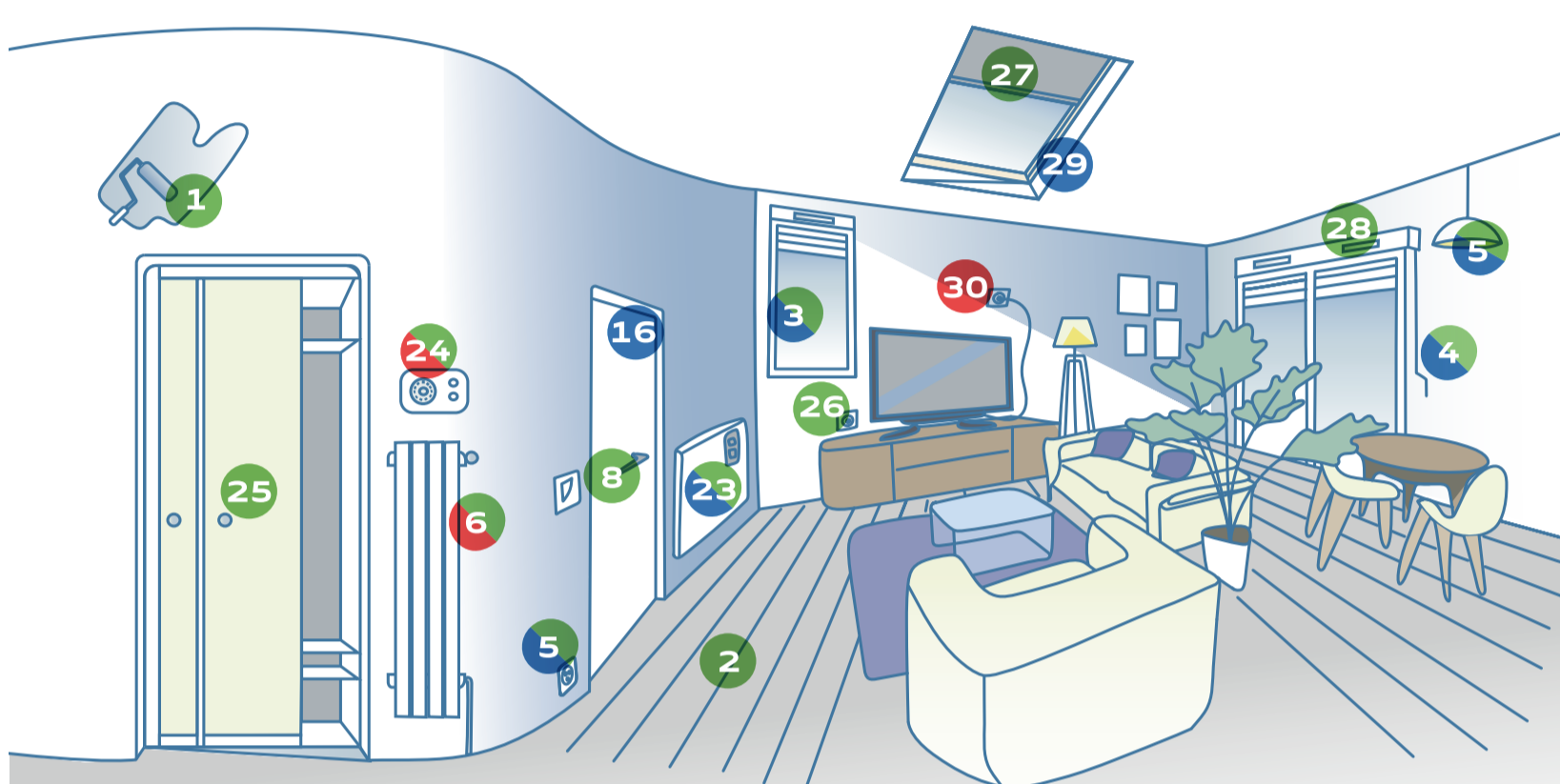
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN

- 23 Convecteur électrique : dépoussiérage.
Convecteur électrique : remplacement.
- 24 Thermostat d'ambiance : (régler et changer les piles).
Thermostat d'ambiance : en cas de non fonctionnement.
- 25 Placards : portes, boutons et poignées, dispositif de fermeture, rails et roulettes.
- 26 Prise TV et téléphone : fixations.
- 27 Rideau de chassis de toit : graissage du mécanisme.
- 28 Bouche d'entrée d'air : nettoyage.
- 29 Fenêtre de toit : étanchéité.
- 30 TV : mauvaise réception liée au réseau.
- 31 Appareils sanitaires : détartrage et fixation.
- 32 Abattant WC et lunette.
- 33 Applique lumineuse.
- 34 Miroir : si existant à l'entrée dans les lieux.

- 35 Joint d'étanchéité : entre cuvette et réservoir.
- 36 Chaînette lavabo et baignoire, bouchon et système de vidage.
- 37 Pare douche et rideau, habillage de baignoire.
- 38 Evacuations : débouchage jusqu'à la colonne verticale principale.
- 39 WC : joint de pipe.
- 40 Douchette flexible de douche.
- 41 Portail : nettoyage, graissage, remplacement de boutons et systèmes de fermeture, poignée, butée.
- 42 Clôtures.
- 43 Jardins privatifs, allées : entretien courant, taille des végétaux et tonte des pelouses.
- 44 Toiture : ramonage cheminée.
Cheminée-ramonage : (contrat entretien chaudière et son conduit).

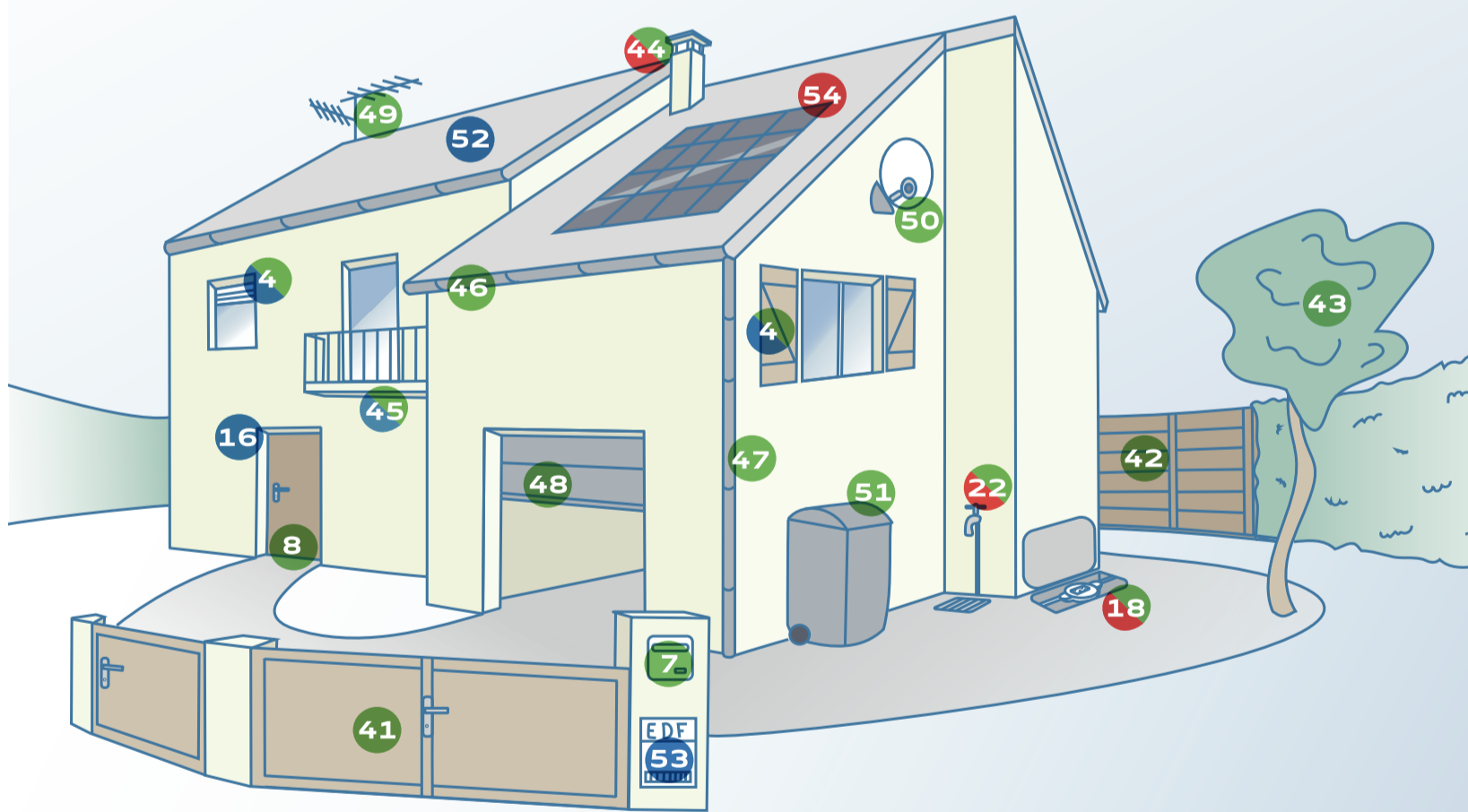
- 45 Balcons, terrasses : maintenir en parfait état les écoulements d'eau et éviter les ruissellements sur les façades.
Balcon : garde-corps.
- 46 Chéneaux et gouttières : nettoyage et démaillage (pavillon).
- 47 Tuyaux descente eaux pluviales : fixation.
- 48 Cave, grenier, garage : entretien et réparation du système de fermeture. À maintenir fermés pour éviter le risque de squat.
- 49 Antenne hertzienne : entretien.
- 50 Antenne parabolique : l'installation est soumise à autorisation auprès de Val de Berry.
- 51 Déchets : entretien des poubelles de tri, composteurs, débarras des encombrants.
- 52 Toiture.
- 53 Compteur EDF, fournisseur d'électricité.

Liste non exhaustive des réparations qui sont à la charge des locataires.



Pièces à vivre

Espaces extérieurs



Guide d'entretien

Les réparations locatives, qui fait quoi ?



Votre agence

- Agence Bourges Centre - Siège Social**
14 rue Jean-Jacques Rousseau
18000 Bourges
Mail : contact@valdeberry.fr
Tél : 02 48 23 10 00
- Agence Bourges Sud**
199 rue de Lazenay
18000 Bourges
Tél : 02 18 87 00 63
- Agence Vierzon**
69 avenue du 8 mai 1945
18100 Vierzon
Tél : 02 48 71 52 44
- Agence Bourges Nord**
13 rue Jean Rameau
18000 Bourges
Tél : 02 48 24 03 51
- Agence St Amand Montrond**
20 rue du Commandant P. Rauscher
18200 St Amand Montrond
Tél : 02 48 96 94 44

 contact@valdeberry.fr

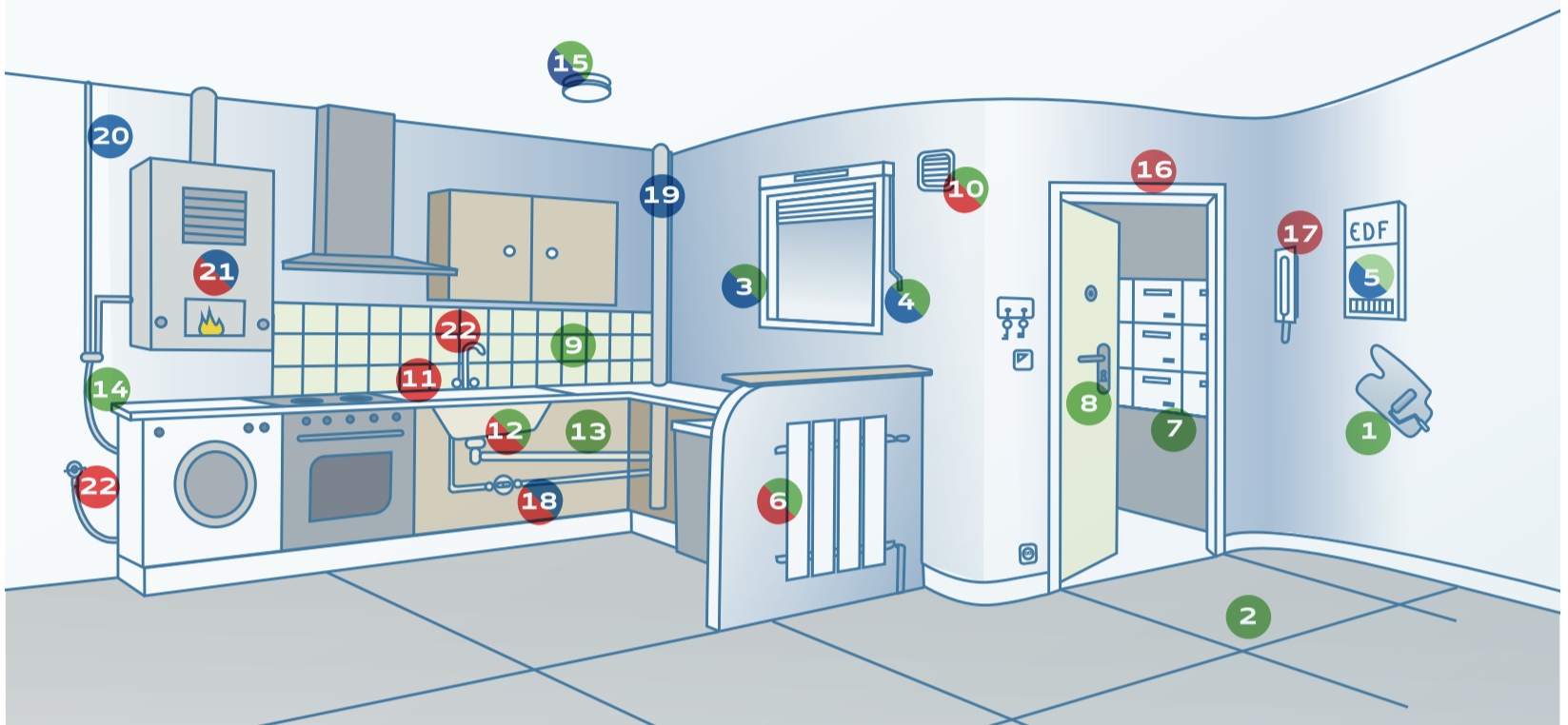
 www.valdeberry.fr

Astreinte :

Pour toutes les urgences techniques liées à la sécurité des biens et des personnes, et uniquement en dehors des heures ouvrées, **contactez l'astreinte au 03 27 73 82 28**

N° locataire

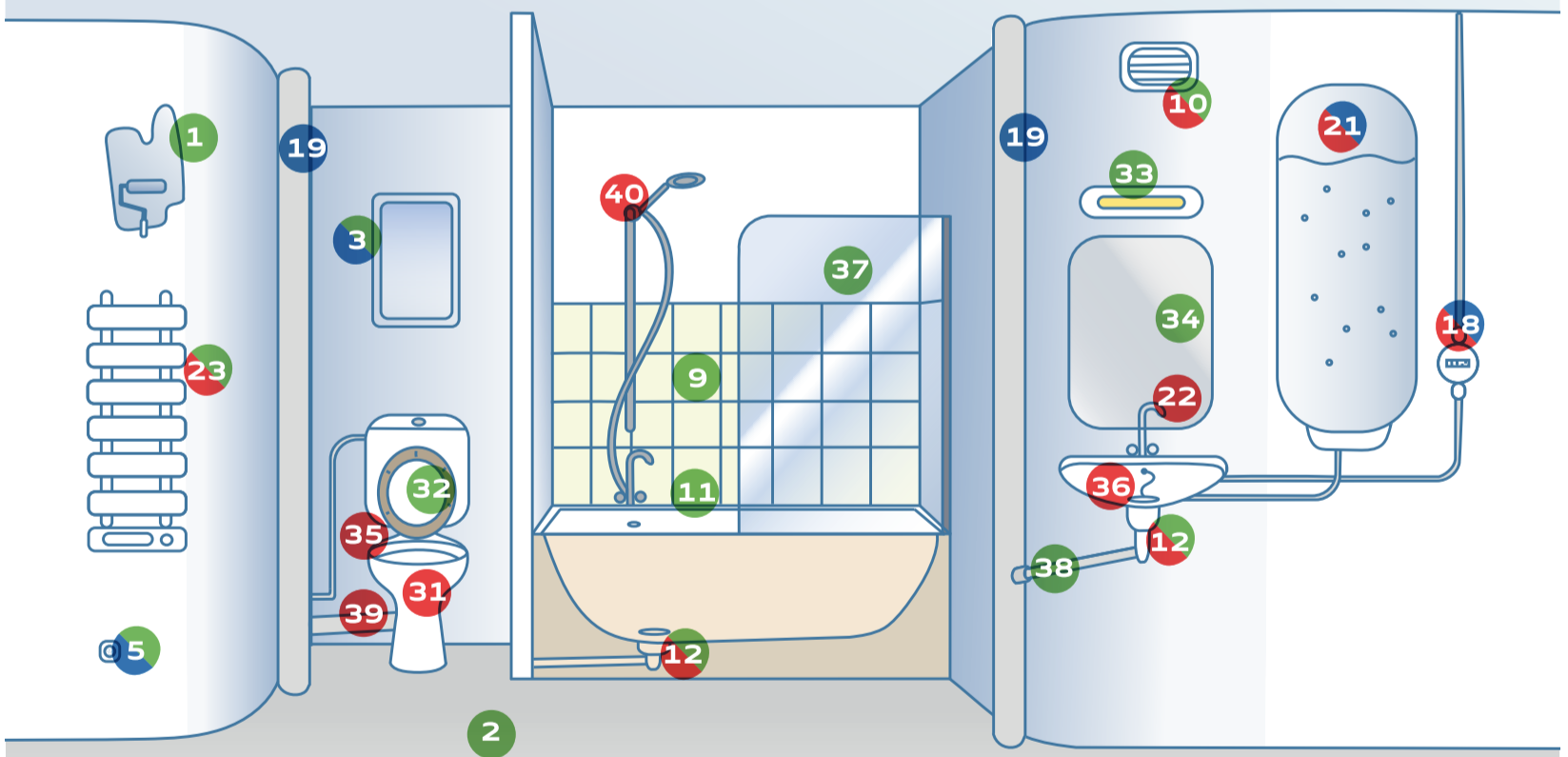
N° de téléphone de votre gardien :



L'entrée et la cuisine

- LE LOCATAIRE ENTRETIENT ET PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT
- VAL DE BERRY PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT (SAUF EN CAS DE DÉGRADATION)
- PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN

Salle de bain et wc



Légende des codes couleur pour retrouver à qui incombent les réparations et l'entretien des différents équipements de votre logement

- | | | |
|---|--|--|
| <p><input checked="" type="checkbox"/> LE LOCATAIRE ENTRETIENT ET PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Rebouchage des trous de fixations peinture ou tapisserie : murs, plafonds et boiseries, tuyauteries. 2 Sol : parquets, dalles, linoléum, carrelage, plinthes. 3 Fenêtre : gonds, paumelles et crémones, vitres et joints de fenêtre, mastic. Encadrement de fenêtre. 4 Jalousies et volets roulants : graissage éléments mobiles, manivelle, sangle de volet roulant, lame de volet roulant ou de jalousie. Jalousies et volets roulants : mécanisme si défectueux. 5 Electricité : recherche de dysfonctionnement, coupe-circuit, fusibles, interrupteurs, prises de courant, douilles, ampoules, tubes luminaire. Electricité : vérification générale. 6 Radiateurs à eau : lessivage, peinture. Nettoyage intérieur. Radiateurs à eau : entretien, réglage et réparation. | <p><input checked="" type="checkbox"/> VAL DE BERRY PREND EN CHARGE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT (SAUF EN CAS DE DÉGRADATION)</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 Boîte aux lettres : clés, serrure et porte. 8 Porte d'entrée : clé, poignée, cylindre, serrure, pêne, microviseur, entrebailleur, verrou, barre de seuil, sonnette. Badges et télécommandes en cas de perte, piles. 9 Faïence murale et joints de faïence : nettoyage et remplacement carreaux cassés. 10 VMC : nettoyage bouche d'extraction, bouche d'entrée d'air des pièces sèches. VMC : entretien colonne et réglage (en cas de mauvais fonctionnement). 11 Joint d'étanchéité. 12 Evier : siphon. Siphons PVC : débouchage et remplacement si nécessaire en cas de fuite. 13 Meuble évier : portes, boutons et poignées, dispositif de fermeture. 14 Flexible de gaz : surveiller durée de vie et remplacement. | <p><input checked="" type="checkbox"/> PEUT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> Détecteur de fumée : à tester régulièrement : nettoyage et remplacement durant la durée du bail. 15 Détecteur de fumée : remplacement si défectueux, lors de l'état des lieux «entrant». 16 Porte : ouvrant et bâti. 17 Combiné d'interphone. Compteur Eau froide : maintien hors gel. Canalisation d'eau : (alimentation eau froide et eau chaude). Compteurs d'eau froide et d'eau chaude : entretien dans le cadre du contrat. 19 Colonne eau usée. 20 Canalisation d'arrivée de gaz. 21 Appareils de production d'eau chaude et de chauffage : chaudière, chauffe-eau, entretien, réglage, réparation, remplacement. 22 Robinetterie : entretien et réparation. Robinets extérieurs : maintien hors gel. |
|---|--|--|

Liste non exhaustive des réparations qui sont à la charge des locataires.